

**La Corporation de l'École des
hautes études commerciales de Montréal**

**États financiers
au 30 avril 2023**

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 4
États financiers	
Bilan	5
Produits et charges	6
Évolution des soldes de fonds	7
Flux de trésorerie	8
Notes complémentaires	9 - 34



Rapport de l'auditeur indépendant

Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.
Bureau 2000
Tour de la Banque Nationale
600, rue De La Gauchetière Ouest
Montréal (Québec)
H3B 4L8

T 514 878-2691

Aux membres du conseil d'administration de
La Corporation de l'École des hautes études
commerciales de Montréal

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de La Corporation de l'École des hautes études commerciales de Montréal (ci-après « l'École »), qui comprennent le bilan au 30 avril 2023 et les états des produits et charges, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'École au 30 avril 2023 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'École conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'École à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'École ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'École.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'École;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'École à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'École à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*¹

Montréal
Le 28 septembre 2023

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A111208

La Corporation de l'École des hautes études commerciales de Montréal

Bilan

au 30 avril 2023

	Fonds de fonctionnement		Fonds avec restrictions		Fonds des immobilisations		Fonds de dotation		Total	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
ACTIF										
Court terme										
Encaisse	52 609 196	45 698 406	—	—	—	—	47 352	38 043	52 656 548	45 736 449
Subventions à recevoir (note 6)	14 571 137	11 625 649	—	—	15 015 734	15 307 718	—	—	29 586 871	26 933 367
Débiteurs et autres sommes à recevoir (note 7)	12 587 615	8 897 472	3 196 489	2 667 885	—	—	132 990	139 439	15 917 094	11 704 796
Avances interfonds, sans intérêt ni modalités d'encaissement	—	—	67 171 802	62 971 062	20 083 992	18 865 946	—	—	—	—
Frais payés d'avance	3 304 332	2 410 296	—	—	—	—	—	—	3 304 332	2 410 296
	83 072 280	68 631 823	70 368 291	65 638 947	35 099 726	34 173 664	180 342	177 482	101 464 845	86 784 908
Long terme										
Subventions à recevoir	—	—	—	—	141 215 229	136 835 338	—	—	141 215 229	136 835 338
Placements (note 8)	144 420	144 420	403 307	378 712	—	—	86 101 824	82 379 043	86 649 551	82 902 175
Immobilisations corporelles (note 9)	—	—	—	—	349 690 909	313 605 384	—	—	349 690 909	313 605 384
Actifs incorporels (note 10)	—	—	—	—	485 703	342 865	—	—	485 703	342 865
Actif au titre des avantages sociaux futurs (note 11)	20 751 900	21 777 000	—	—	—	—	—	—	20 751 900	21 777 000
Instruments financiers dérivés	—	—	—	—	6 689 738	4 095 515	—	—	6 689 738	4 095 515
	20 896 320	21 921 420	403 307	378 712	498 081 579	454 879 102	86 101 824	82 379 043	605 483 030	559 558 277
	103 968 600	90 553 243	70 771 598	66 017 659	533 181 305	489 052 766	86 282 166	82 556 525	706 947 875	646 343 185
PASSIF										
Court terme										
Emprunts bancaires (note 12)	—	—	—	—	25 576 602	56 778 507	—	—	25 576 602	56 778 507
Créditeurs et autres dettes de fonctionnement (note 13)	44 903 811	32 678 854	298 820	306 184	19 855 961	19 591 737	122 535	103 394	65 181 127	52 680 169
Produits reportés (note 14)	6 915 308	6 343 734	—	—	—	—	—	—	6 915 308	6 343 734
Tranche de la dette à long terme échéant à moins de un an (note 16)	—	—	—	—	14 499 590	13 865 380	—	—	14 499 590	13 865 380
Apports reportés (note 15)	—	—	34 784 508	32 268 415	11 245 949	12 720 840	—	—	46 030 457	44 989 255
Dus interfonds, sans intérêt ni modalités de remboursement	36 574 240	34 787 069	—	—	—	—	50 681 554	47 049 939	—	—
	88 393 359	73 809 657	35 083 328	32 574 599	71 178 102	102 956 464	50 804 089	47 153 333	158 203 084	174 657 045
Long terme										
Dette à long terme (note 16)	—	—	—	—	149 099 199	106 642 348	—	—	149 099 199	106 642 348
Apports reportés (note 17)	—	—	35 688 270	33 443 060	202 601 792	168 670 158	—	—	238 290 062	202 113 218
Passif au titre des avantages sociaux futurs (note 11)	15 341 300	9 725 300	—	—	—	—	—	—	15 341 300	9 725 300
	103 734 659	83 534 957	70 771 598	66 017 659	422 879 093	378 268 970	50 804 089	47 153 333	560 933 645	493 137 911
SOLDES DE FONDS										
Non affectés	(7 831 177)	106 750	—	—	—	—	—	—	(7 831 177)	106 750
Affectations d'origine interne (note 18)	8 065 118	6 911 536	—	—	12 142 481	15 863 683	5 124 986	5 076 548	25 332 585	27 851 767
Affectations d'origine externe	—	—	—	—	—	—	30 353 091	30 326 644	30 353 091	30 326 644
Investis en immobilisations	—	—	—	—	98 159 731	94 920 113	—	—	98 159 731	94 920 113
	233 941	7 018 286	—	—	110 302 212	110 783 796	35 478 077	35 403 192	146 014 230	153 205 274
	103 968 600	90 553 243	70 771 598	66 017 659	533 181 305	489 052 766	86 282 166	82 556 525	706 947 875	646 343 185

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,

Administrateur

Administrateur

La Corporation de l'École des hautes études commerciales de Montréal

Produits et charges

pour l'exercice terminé le 30 avril 2023

	Fonds de fonctionnement		Fonds avec restrictions		Fonds des immobilisations		Total	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Produits								
Subventions								
Ministère de l'Enseignement supérieur (MES)	95 651 185	94 252 511	2 168 130	1 968 800	7 329 664	6 848 928	105 148 979	103 070 239
Autres ministères provinciaux	—	—	2 304 153	2 366 779	447	447	2 304 600	2 367 226
Fédérales	1 537 084	1 400 232	5 337 547	4 236 862	820 909	575 061	7 695 540	6 212 155
Autres – gouvernementales	—	—	57 627	16 764	—	—	57 627	16 764
Autres – non gouvernementales	—	—	2 069 937	1 985 699	—	—	2 069 937	1 985 699
Droits de scolarité	49 082 745	51 052 601	—	174	—	—	49 082 745	51 052 775
Cotisations des étudiants	4 341 596	4 544 642	—	—	—	—	4 341 596	4 544 642
Apports de particuliers et de corporations	132 295	66 397	101 367	426 086	—	—	233 662	492 483
Produits nets de placements (note 4)	2 776 291	1 201 813	2 018 075	1 903 675	25 801	25 801	4 820 167	3 131 289
Projets universitaires	—	—	2 359 614	2 515 619	—	—	2 359 614	2 515 619
Frais indirects de recherche	—	(1 843)	—	1 843	—	—	—	—
Services à la collectivité	15 498 230	12 939 171	9 487 086	6 558 600	—	—	24 985 316	19 497 771
Entreprises auxiliaires	3 842 439	3 584 886	—	—	—	—	3 842 439	3 584 886
Services rendus à l'extérieur								
Enseignement et recherche	2 304 880	1 942 048	3 483 198	3 124 676	—	—	5 788 078	5 066 724
Recherche (droits de scolarité)	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres	1 470 933	923 791	510 587	173 544	—	—	1 981 520	1 097 335
Contributions de la Fondation HEC Montréal et d'autres sociétés contrôlées	392 371	253 841	4 106 304	3 311 937	9 715	9 670	4 508 390	3 575 448
	177 030 049	172 160 090	34 003 625	28 591 058	8 186 536	7 459 907	219 220 210	208 211 055
Charges								
Enseignement et recherche	102 132 958	97 959 975	17 664 125	15 813 537	—	—	119 797 083	113 773 512
Soutien à l'enseignement et à la recherche	20 471 885	18 950 019	129 137	9 530	—	—	20 601 022	18 959 549
Soutien institutionnel	34 489 204	29 720 023	308 954	366 352	—	—	34 798 158	30 086 375
Services aux étudiants	6 302 362	7 157 216	6 167 587	5 647 309	—	—	12 469 949	12 804 525
Services à la collectivité	12 072 871	10 306 030	9 310 662	6 585 348	—	—	21 383 533	16 891 378
Entreprises auxiliaires	1 608 333	1 356 401	—	—	—	—	1 608 333	1 356 401
Ajustement relatif aux avantages sociaux futurs	(306 500)	(777 700)	—	—	—	—	(306 500)	(777 700)
Intérêts et frais financiers (note 16)	47 243	45 090	—	—	2 072 424	1 863 679	2 119 667	1 908 769
Variation de valeur des instruments financiers dérivés	—	—	—	—	(2 594 223)	(4 095 515)	(2 594 223)	(4 095 515)
Perte sur la radiation d'immobilisations corporelles	—	—	—	—	30 872	17 780	30 872	17 780
Biens sous le seuil de capitalisation	—	—	—	—	134 217	150 406	134 217	150 406
Amortissement des immobilisations corporelles	—	—	—	—	9 180 795	8 696 953	9 180 795	8 696 953
Amortissement des actifs incorporels	—	—	—	—	267 195	247 112	267 195	247 112
	176 818 356	164 717 054	33 580 465	28 422 076	9 091 280	6 880 415	219 490 101	200 019 545
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	211 693	7 443 036	423 160	168 982	(904 744)	579 492	(269 891)	8 191 510

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

La Corporation de l'École des hautes études commerciales de Montréal

Évolution des soldes de fonds

pour l'exercice terminé le 30 avril 2023

	Fonds de fonctionnement		Fonds avec restrictions		Fonds des immobilisations		Fonds de dotation		Total	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début										
Solde déjà établi	7 018 286	7 697 577	—	—	101 054 821	93 306 513	35 403 192	35 118 408	143 476 299	136 122 498
Modifications comptables										
Apport affecté à l'acquisition d'un terrain (note 9 b)	—	—	—	—	9 728 975	9 728 975	—	—	9 728 975	9 728 975
Avantages sociaux futurs (note 2)	(2 454 100)	—	—	—	—	—	—	—	(2 454 100)	—
Solde redressé	4 564 186	7 697 577	—	—	110 783 796	103 035 488	35 403 192	35 118 408	150 751 174	145 851 473
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	211 693	7 443 036	423 160	168 982	(904 744)	579 492	—	—	(269 891)	8 191 510
Apports reçus à titre de dotations	—	—	—	—	—	—	26 447	214 691	26 447	214 691
Virements interfonds (note 5)	(48 438)	(7 069 927)	(423 160)	(168 982)	423 160	7 168 816	48 438	70 093	—	—
Réévaluations et autres éléments	(4 493 500)	(1 052 400)	—	—	—	—	—	—	(4 493 500)	(1 052 400)
Solde à la fin	233 941	7 018 286	—	—	110 302 212	110 783 796	35 478 077	35 403 192	146 014 230	153 205 274

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

La Corporation de l'École des hautes études commerciales de Montréal

Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 30 avril 2023

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(269 891)	8 191 510
Éléments hors caisse		
Variation de la juste valeur des placements	536 495	1 667 769
Subvention du MES	(5 309 761)	(4 879 392)
Perte sur la radiation d'immobilisations corporelles	30 872	17 780
Gain sur les instruments financiers dérivés	(2 594 223)	(4 095 515)
Produits de fonds communs de placement sous forme de distributions réinvesties	(5 961 546)	(5 952 257)
Amortissement des immobilisations corporelles	9 180 795	8 696 953
Amortissement des actifs incorporels	267 195	247 112
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles et aux actifs incorporels	(856 872)	(610 979)
Ajustement relatif aux avantages sociaux futurs	(306 500)	(777 700)
Subventions à recevoir	—	—
Variation nette d'éléments du fonds de roulement	<u>10 471 234</u>	<u>6 880 133</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>5 187 798</u>	<u>9 385 414</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Placements	(1 174 501)	(1 422 307)
Cession de placements	2 876 770	4 468 941
Immobilisations corporelles	(43 450 814)	(78 974 261)
Actifs incorporels	(421 852)	(191 222)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(42 170 397)</u>	<u>(76 118 849)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunts bancaires	(2 604 608)	36 823 973
Emprunts à long terme	25 000 000	38 683 169
Remboursements d'emprunts	(876 000)	(167 000)
Apports reçus à titre de dotations	26 447	214 691
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles et aux actifs incorporels	<u>22 356 859</u>	<u>10 061 586</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>43 902 698</u>	<u>85 616 419</u>
Augmentation nette de l'encaisse	6 920 099	18 882 984
Encaisse au début	<u>45 736 449</u>	<u>26 853 465</u>
Encaisse à la fin	<u><u>52 656 548</u></u>	<u><u>45 736 449</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

La Corporation de l'École des hautes études commerciales de Montréal

Notes complémentaires

au 30 avril 2023

1 - STATUTS ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

La Corporation de l'École des hautes études commerciales de Montréal (ci-après « l'École »), constituée en vertu de la Loi sur la Corporation de l'École des hautes études commerciales de Montréal, évolue dans le domaine de l'enseignement supérieur.

L'École est un organisme sans but lucratif enregistré en vertu de l'article 149 de la Loi de l'impôt sur le revenu et elle n'est pas assujettie à l'impôt sur le revenu.

2 - MODIFICATIONS COMPTABLES

Avantages sociaux futurs

Le 1^{er} mai 2022, l'École a appliqué les modifications apportées au chapitre 3463, « Communication de l'information sur les avantages sociaux futurs par les organismes sans but lucratif », de la Partie III du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité*. Ces modifications visent notamment à retirer la possibilité de recourir à une évaluation établie aux fins de la capitalisation pour les régimes à prestations définies sans exigence d'évaluation établie aux fins de la capitalisation.

Conformément aux dispositions transitoires, ces modifications, applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2022, ont été appliquées rétrospectivement, mais sans retraitement des états financiers de l'exercice antérieur présenté aux fins de comparaison. Tout ajustement doit être porté au solde d'ouverture du solde de fonds de l'exercice courant.

L'application de ces modifications a entraîné, au 1^{er} mai 2022, une augmentation de 2 454 100 \$ du passif au titre des avantages sociaux futurs et une diminution du solde d'ouverture du solde de fonds du fonds de fonctionnement du même montant.

Apports à recevoir

Selon ses méthodes comptables antérieures, l'École comptabilisait sur la base de leur montant net le solde des subventions à recevoir à long terme concernant des immobilisations financées ou devant être financées par des emprunts et pour lesquelles des travaux ont été réalisés et des apports reportés afférents aux immobilisations en résultant. L'École a retraité ses états financiers des périodes antérieures afin de comptabiliser ces subventions à recevoir en tant qu'actif (pour leur montant brut) lorsque le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que la réception finale du montant est raisonnablement assurée.

Cette modification a donné lieu, au 30 avril 2022, à une augmentation de 140 276 216 \$ des subventions à recevoir présentées au fonds des immobilisations, soit 12 720 840 \$ dans l'actif à court terme et 127 555 376 \$ dans l'actif à long terme, et à une augmentation des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles du même montant.

La Corporation de l'École des hautes études commerciales de Montréal

Notes complémentaires

au 30 avril 2023

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers de l'École sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de l'École doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'École pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Principes de consolidation

L'École a fait le choix de ne pas consolider dans ses états financiers ceux des organismes sans but lucratif contrôlés. Les informations financières nécessaires sont divulguées à la note 19.

Comptabilité par fonds

Aux fins de la comptabilisation et de la présentation de l'information financière, les fonds suivants ont été établis afin de répondre aux besoins du MES et de l'École :

- Le fonds de fonctionnement présente les produits provenant de la vente de biens et de services qui permettent l'atteinte des objectifs de l'École, les charges liées à ses activités de fonctionnement ainsi que les actifs et passifs afférents. Ce fonds est utilisé pour toutes les activités courantes de l'École;
- Le fonds avec restrictions présente les produits qui font l'objet d'une affectation d'origine externe autre que les dotations et les produits affectés à l'acquisition d'immobilisations, les charges liées à ces activités ainsi que les actifs et passifs afférents. Ce fonds est principalement utilisé pour les activités liées à la recherche;
- Le fonds des immobilisations présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents aux immobilisations corporelles et aux actifs incorporels;
- Le fonds de dotation présente les ressources grevées d'une affectation faisant en sorte que l'École est tenue de les maintenir en permanence.

La Corporation de l'École des hautes études commerciales de Montréal

Notes complémentaires

au 30 avril 2023

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'École provenant d'opérations non conclues avec des apparentés sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents. Les actifs et passifs financiers de l'École provenant d'opérations entre apparentés sont évalués au coût.

Les coûts de transaction relatifs aux actifs et aux passifs financiers qui seront évalués ultérieurement à la juste valeur et ceux relatifs aux actifs et passifs financiers provenant d'opérations entre apparentés sont comptabilisés à l'état des produits et charges et sont présentés au fonds de fonctionnement au poste Soutien institutionnel au cours de l'exercice où ils sont engagés.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'École provenant d'opérations non conclues avec des apparentés sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers), à l'exception des placements en actions et en fonds communs de placement qui sont évalués à la juste valeur et des placements en obligations que l'École a fait le choix d'évaluer à la juste valeur en les désignant à cette fin. Dans le cas des actifs et passifs financiers de l'École provenant d'opérations entre apparentés, ceux-ci sont évalués selon la méthode du coût (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement ou selon la méthode du coût, l'École détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'École détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des produits et charges à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement ou selon la méthode du coût est comptabilisée à l'état des produits et charges au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

Instrument financiers dérivés

L'École utilise des swaps de taux d'intérêt dans la gestion de son risque de taux d'intérêt, mais n'utilise pas la comptabilité de couverture. Conséquemment, les swaps de taux d'intérêt sont constatés au bilan à leur juste valeur et les variations de la juste valeur sont constatées à l'état des produits et charges et sont présentées au fonds des immobilisations au poste Variation de valeur des instruments financiers dérivés.

La Corporation de l'École des hautes études commerciales de Montréal

Notes complémentaires

au 30 avril 2023

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles et actifs incorporels

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels acquis sont comptabilisés au coût. Lorsque l'École reçoit des apports sous forme d'immobilisations corporelles ou d'actifs incorporels, le coût de ceux-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport plus tous les frais directement rattachés à l'acquisition des immobilisations corporelles ou des actifs incorporels, ou à une valeur symbolique si la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

Amortissements

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels sont amortis en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes suivantes :

	<u>Périodes</u>
Immobilisations corporelles	
Améliorations des terrains et aires de stationnement	20 ans
Bâtiments	
Bâtiments acquis ou construits	40 ou 50 ans
Améliorations majeures aux bâtiments	25, 30 ou 40 ans
Améliorations locatives	5 ans
Matériel et équipement	
Équipement informatique	3 ans
Équipement de communication multimédia	5 ans
Mobilier et équipement de bureau	5 ans
Autre équipement	5 ans
Documents de bibliothèque	10 ans
Manuels pédagogiques	5 ans
Matériel roulant	5 ans
Réseaux de télécommunications	10 ans
Actifs incorporels	
Logiciels	3 ans

Réduction de valeur

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation corporelle ou un actif incorporel a subi une dépréciation, une réduction de valeur est comptabilisée pour ramener la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle ou de l'actif incorporel à sa juste valeur ou à son coût de remplacement, selon le cas. La réduction de valeur est alors comptabilisée en charges à l'état des produits et charges et ne peut pas faire l'objet de reprises.

La Corporation de l'École des hautes études commerciales de Montréal

Notes complémentaires

au 30 avril 2023

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Œuvres d'art et collections

Les oeuvres d'art et les collections reçues par don ou legs sont inscrites au fonds des immobilisations au coût ou à la juste valeur à la date de l'apport si elles peuvent faire l'objet d'une estimation raisonnable et elles ne sont pas amorties.

Conversion des devises

L'École utilise la méthode temporelle pour la conversion des opérations libellées dans une monnaie étrangère. Selon cette méthode, les éléments monétaires d'actif et de passif sont convertis au cours à la date du bilan. Les éléments non monétaires d'actif et de passif sont convertis aux cours historiques. Les produits et les charges sont convertis au cours moyen de la période, à l'exception des produits et des charges liés aux éléments non monétaires d'actif et de passif qui sont convertis aux cours historiques. Les gains ou les pertes de change afférents sont comptabilisés à l'état des produits et charges au poste Soutien institutionnel. Les gains ou les pertes de change sur les actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur sont inclus dans les variations de la juste valeur présentées dans les produits nets de placements.

Régimes à prestations définies

L'École offre à ses employés admissibles :

- un régime de retraite à prestations définies, soit le Régime de retraite HEC Montréal;
- un programme surcomplémentaire de retraite et un régime d'assurance postretraite offert au personnel et aux retraités, tous des régimes à prestations définies (appelés collectivement ci-après « les autres régimes »).

L'École comptabilise ses obligations en vertu de chaque régime d'avantages sociaux à prestations définies à mesure que les employés fournissent les services nécessaires pour avoir droit aux avantages de retraite. Pour chacun des régimes à prestations définies, l'École détermine les obligations au titre des prestations définies selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services.

Le solde de l'obligation du Régime de retraite HEC Montréal est fondé sur l'évaluation actuarielle la plus récente établie aux fins de la capitalisation, laquelle est extrapolée jusqu'à la date de fin d'exercice de l'École. L'École comptabilise au bilan son obligation à l'égard de ce régime de retraite déduction faite de la juste valeur des actifs du régime. Si la juste valeur des actifs excède l'obligation au titre des prestations définies, l'actif au titre des prestations définies doit être ajusté, s'il y a lieu, afin de considérer toute provision pour moins-value.

Le solde de l'obligation des autres régimes est fondé sur l'évaluation actuarielle la plus récente établie aux fins de la comptabilisation, laquelle est préparée en ayant recours aux hypothèses les plus probables établies par la direction à la date de l'évaluation actuarielle complète et est extrapolée jusqu'à la date de fin d'exercice de l'École.

La Corporation de l'École des hautes études commerciales de Montréal

Notes complémentaires

au 30 avril 2023

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Le coût de tous ces régimes à prestations définies comprend le coût des services rendus au cours de l'exercice et le coût financier, soit l'intérêt net sur le passif ou l'actif au titre des prestations définies.

Les réévaluations et autres éléments, comptabilisés à l'état de l'évolution des soldes de fonds, correspondent à la différence entre le rendement réel des actifs du Régime de retraite HEC Montréal et le rendement calculé à l'aide du taux d'actualisation utilisé pour déterminer l'obligation au titre des prestations définies, aux gains et pertes actuariels, à l'incidence de la provision pour moins-value (s'il y a lieu) dans le cas d'un actif net au titre des prestations définies, au coût des services passés (qui sont constatés immédiatement à la date des modifications des régimes) et aux gains et pertes auxquels donnent lieu les règlements et compressions. Les réévaluations et autres éléments ne sont pas reclassés dans l'état des produits et charges au cours d'un exercice ultérieur.

Constatation des produits

Apports

L'École applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et comptabilisés à titre de produits du fonds approprié au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits du fonds de fonctionnement lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Les apports reçus sous forme d'immobilisations amortissables, les apports affectés à l'acquisition de telles immobilisations de même que les apports affectés au remboursement de dettes ayant été contractées pour l'acquisition de telles immobilisations sont reportés et constatés à titre de produits du fonds des immobilisations au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports reçus sous forme d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels qui ne sont pas amortis, les apports affectés à l'acquisition de telles immobilisations de même que les apports affectés au remboursement de dettes ayant été contractées pour l'acquisition de telles immobilisations sont présentés comme des augmentations directes des soldes de fonds appropriés.

De plus, l'École constate les apports reçus sous forme de fournitures et de services lorsque la juste valeur de ces apports peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que l'École aurait dû se procurer autrement ces fournitures et services pour son fonctionnement régulier.

Droits de scolarité et cotisations des étudiants

Les droits de scolarité et les cotisations des étudiants sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice dans l'exercice où ces droits de scolarité et ces cotisations sont payés. Chaque année, les sommes reçues de ces droits et cotisations couvrent une certaine portion des sessions scolaires de l'exercice suivant. Ainsi, les sommes perçues pour l'exercice subséquent sont présentées comme produits reportés.

La Corporation de l'École des hautes études commerciales de Montréal

Notes complémentaires

au 30 avril 2023

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Projets universitaires, services à la collectivité, entreprises auxiliaires et services rendus à l'extérieur

Les produits de projets universitaires, de services à la collectivité, d'entreprises auxiliaires et de services rendus à l'extérieur sont constitués de la vente de divers biens et de la fourniture de services par l'École. Les ventes de produits sont constatées uniquement lorsque le client a accepté les biens ou les services puisque l'acceptation du client est considérée comme une condition essentielle. Les montants facturés ou reçus, selon les conditions des contrats signés avec les clients, qui ne satisfont pas aux critères de constatation des produits sont inscrits à titre de produits reportés. Pour certains projets universitaires, les produits de services sont comptabilisés selon la méthode de l'achèvement des travaux.

Frais indirects de recherche

Les frais indirects de recherche représentent la contribution, selon la méthode de la comptabilité d'exercice, des tierces parties aux frais indirects pour les activités de recherche qu'ils financent. La portion des montants perçus relativement aux exercices subséquents est présentée comme produits reportés.

Produits nets de placements

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction et les produits qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les produits nets de placements incluent les produits d'intérêts, les produits de dividendes, les produits provenant de la participation au produit net des fonds communs de placement ainsi que les variations de la juste valeur.

Les produits d'intérêts sont constatés en fonction du temps écoulé. Les produits provenant de la participation au produit net des fonds communs de placement sont constatés au moment de leur distribution. Les variations de la juste valeur sont constatées au moment où elles se produisent. Les produits de dividendes sur les placements en actions cotées sont constatés à compter de la date ex-dividende, et les produits de dividendes sur les placements en actions d'une société fermée sont constatés à la date de déclaration, qui correspond à la date où la société obtient le droit de recevoir les dividendes.

Concernant les placements évalués à la juste valeur, l'École a fait le choix d'exclure des variations de la juste valeur les produits d'intérêts, les produits de dividendes ainsi que la participation au produit net des fonds communs de placement.

Les produits nets de placements non grevés d'affectations d'origine externe sont constatés à l'état des produits et charges au poste Produits nets de placements du fonds de fonctionnement.

Les produits nets de placements grevés d'affectations d'origine externe sont comptabilisés à titre d'apports reportés du fonds avec restrictions ou du fonds des immobilisations.

La Corporation de l'École des hautes études commerciales de Montréal

Notes complémentaires

au 30 avril 2023

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations corporelles

Une obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation corporelle est comptabilisée par l'École en présence d'une obligation juridique liée à la mise hors service d'une immobilisation corporelle qui découle de son acquisition, de sa construction, de son développement ou de sa mise en valeur, ou de son exploitation normale. L'École comptabilise un passif au titre d'une telle obligation dans la période où celle-ci prend naissance, à la condition qu'il soit possible d'en faire une estimation raisonnable.

Le montant comptabilisé au titre d'une obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation corporelle correspond à la meilleure estimation de la direction de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation à la date des états financiers. Les coûts de mise hors service sont capitalisés au coût des immobilisations concernées et sont amortis linéairement à compter de la date de l'obligation juridique jusqu'au moment prévu de l'exécution des activités de mise hors service.

L'évaluation initiale du passif est effectuée en ayant recours à l'actualisation des flux de trésorerie estimatifs nécessaires pour procéder aux activités de mise hors service. Les flux de trésorerie sont ajustés en fonction de l'inflation et actualisés selon le taux d'actualisation qui représente la meilleure estimation de la direction quant au coût des fonds nécessaires pour régler l'obligation à son échéance, qu'elle soit connue ou estimée.

Le passif comptabilisé est ajusté chaque année en fonction des nouvelles obligations, des coûts réels engagés, des révisions des estimations et de la charge de désactualisation.

4 - PRODUITS NETS DE PLACEMENTS

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
Fonds de fonctionnement		
Variations de la juste valeur		
Tirée de ressources détenues à titre de dotations	(212 994)	(374 352)
Non affectée	722	10 560
	<u>(212 272)</u>	<u>(363 792)</u>
Produits nets des fonds communs de placement		
Tirés de ressources détenues à titre de dotations	1 396 496	1 374 147
Intérêts et dividendes		
Tirés de ressources détenues à titre de dotations	7 901	7 304
Non affectés	1 584 166	184 154
	<u>1 592 067</u>	<u>191 458</u>
	<u>2 776 291</u>	<u>1 201 813</u>

La Corporation de l'École des hautes études commerciales de Montréal

Notes complémentaires

au 30 avril 2023

4 - PRODUITS NETS DE PLACEMENTS (suite)

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
Fonds avec restrictions		
Tirés de ressources détenues à titre de dotations et affectés à la recherche		
Variation de la juste valeur	(324 224)	(1 303 977)
Produits nets des fonds communs de placement	<u>4 643 434</u>	<u>4 650 893</u>
	<u>4 319 210</u>	3 346 916
Produits amortis (reportés)	<u>(2 301 135)</u>	<u>(1 443 241)</u>
	<u><u>2 018 075</u></u>	<u><u>1 903 675</u></u>
Fonds des immobilisations		
Produits nets des fonds communs de placement	<u><u>25 801</u></u>	<u><u>25 801</u></u>

Les produits nets tirés de ressources détenues à titre de dotations se détaillent comme suit :

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
Sommes constatées à titre de produits de l'exercice	<u>1 191 403</u>	1 007 099
Sommes comptabilisées à titre d'apports reportés	<u>4 319 210</u>	<u>3 346 916</u>
	<u><u>5 510 613</u></u>	<u><u>4 354 015</u></u>

5 - VIREMENTS INTERFONDS

Au cours de l'exercice, des ressources grevées et non grevées d'affectations de 0 \$ (6 999 834 \$ au 30 avril 2022) et de 423 160 \$ (168 982 \$ au 30 avril 2022) ont été transférées respectivement du fonds de fonctionnement et du fonds avec restrictions au fonds des immobilisations. Ces transferts se détaillent comme suit : 423 160 \$ (1 494 822 \$ au 30 avril 2022) afin de financer les sorties nettes de fonds relatives aux immobilisations, 0 \$ (477 300 \$ au 30 avril 2022) pour le remboursement du capital et pour le paiement d'intérêts en lien avec une dette à long terme, 0 \$ (264 694 \$ au 30 avril 2022) pour compenser la charge d'amortissement des garderies, des salles comodales et de la résidence et 0 \$ (4 932 000 \$ au 30 avril 2022) pour des projets futurs en immobilisations.

Des ressources non grevées d'affectations de 48 438 \$ (70 093 \$ au 30 avril 2022) ont été transférées du fonds de fonctionnement au fonds de dotation pour augmenter le capital permanent de ce fonds.

La Corporation de l'École des hautes études commerciales de Montréal

Notes complémentaires

au 30 avril 2023

6 - SUBVENTIONS À RECEVOIR DU FONDS DE FONCTIONNEMENT

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
Subvention conditionnelle au respect de l'atteinte de l'équilibre financier pour l'exercice terminé le 30 avril ou à la disponibilité d'un surplus cumulé suffisant pour combler le montant du déficit annuel selon les règles du MES	8 985 929	8 226 391
Subvention de contrepartie, dans le cadre du placement universitaire, à la suite des résultats des campagnes de financement	2 353 272	1 856 525
Subvention pour les besoins en locaux	304 172	1 439 749
Ajustement relatif au recomptage de la clientèle universitaire	2 925 720	—
Autres ajustements	2 044	102 984
	<u>14 571 137</u>	<u>11 625 649</u>

7 - DÉBITEURS ET AUTRES SOMMES À RECEVOIR

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
Fonds de fonctionnement		
Droits de scolarité*	3 950 980	3 729 555
Sommes à recevoir d'autres universités	1 252 116	105 915
MES – clientèle	—	637 896
Taxes à la consommation à recevoir	686 509	574 977
Organisme sans but lucratif contrôlé	62 204	1 150
Organismes sans but lucratif soumis à une influence notable	4 381 847	2 307 688
Organismes sans but lucratif avec intérêts économiques	39 577	94 173
Organismes auxiliaires	225 613	535 946
Régime de retraite HEC Montréal	230 947	149 277
Autres sommes à recevoir	1 757 822	760 895
	<u>12 587 615</u>	<u>8 897 472</u>

* Ces droits de scolarité à recevoir sont présentés aux états financiers déduction faite d'une provision pour dépréciation totale de 917 937 \$ (694 222 \$ au 30 avril 2022).

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
Fonds avec restrictions		
Subventions et contrats de recherche	2 807 616	2 257 203
Prêts d'honneur	388 873	410 682
	<u>3 196 489</u>	<u>2 667 885</u>
Fonds de dotation		
Prêts aux étudiants*	114 097	122 527
Intérêts et dividendes	18 893	16 912
	<u>132 990</u>	<u>139 439</u>

La Corporation de l'École des hautes études commerciales de Montréal

Notes complémentaires

au 30 avril 2023

7 - DÉBITEURS ET AUTRES SOMMES À RECEVOIR (suite)

* Ces prêts aux étudiants sont présentés aux états financiers déduction faite d'une provision pour dépréciation totale de 40 716 \$ (35 529 \$ au 30 avril 2022).

8 - PLACEMENTS

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
Fonds de fonctionnement		
Fonds de placement étudiants HEC	144 419	144 419
Participation dans Valorisation Gestion, société en commandite, à la valeur de consolidation	<u>1</u>	<u>1</u>
	<u>144 420</u>	<u>144 420</u>
Fonds avec restrictions		
Valeur de rachat de contrats d'assurance vie	<u>403 307</u>	<u>378 712</u>
Fonds de dotation		
Fonds communs de placement du marché monétaire canadien	17 388	65 522
Fonds communs de placement du marché monétaire étranger	122 198	181 163
Actions canadiennes	1 770 510	1 738 652
Actions étrangères	2 334 131	2 714 480
Obligations canadiennes	924 810	924 810
Obligations étrangères	80 552	80 552
Fonds communs de placement d'obligations canadiennes	1 400 337	590 426
Fonds de placement étudiants HEC	144 419	144 419
Fonds de placement Fonds HEC Montréal*	<u>79 307 479</u>	<u>75 939 019</u>
	<u>86 101 824</u>	<u>82 379 043</u>

* Les placements du Fonds HEC Montréal sont détenus par un fiduciaire sous la gestion de gestionnaires de portefeuille externes. Les gestionnaires détiennent des placements dans un fonds regroupant les participations de l'École, de la Fondation HEC Montréal et du programme surcomplémentaire de retraite. La quote-part de l'École dans ce fonds regroupé est de 56,27 % (51,19 % au 30 avril 2022).

La Corporation de l'École des hautes études commerciales de Montréal

Notes complémentaires

au 30 avril 2023

8 - PLACEMENTS (suite)

	2023	2022
	Valeur de marché	Valeur de marché
	\$	\$
Placements du Fonds HEC Montréal		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 434 919	3 514 593
Obligations		
Gouvernement fédéral	1 580 838	1 243 997
Gouvernements provinciaux	6 045 870	6 791 838
Gouvernements municipaux	652 842	955 526
Société canadienne	7 163 499	5 764 202
Actions canadiennes	22 919 286	25 173 328
Actions étrangères	2 130 670	1 713 917
Parts de fonds communs de placement		
Actions canadiennes	—	9 738
Actions étrangères	43 820 220	49 072 098
Immobilier canadien	10 887 597	12 529 770
Immobilier mondial	6 990 207	6 583 557
Autres placements canadiens	25 440 661	20 443 478
Autres placements étrangers	11 866 953	14 558 066
	140 933 562	148 354 108

9 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2023		2022	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Terrains				
Terrains	40 072 239	—	40 072 239	40 046 873
Améliorations des terrains et aires de stationnement	11 708 273	10 113 055	1 595 218	168 176
Bâtiments				
Bâtiments acquis ou construits	90 672 845	51 269 922	39 402 923	41 076 286
Améliorations majeures aux bâtiments	118 814 488	51 511 155	67 303 333	72 224 355
Rénovations et construction en cours	190 030 395	—	190 030 395	149 647 216
Améliorations locatives	909 875	869 184	40 691	67 818
Matériel et équipement				
Équipement informatique	25 984 857	23 355 501	2 629 356	1 855 652
Équipement de communication multimédia	9 086 353	7 770 296	1 316 057	1 167 004
Mobilier et équipement de bureau	8 678 084	8 052 189	625 895	758 259
Autre équipement	5 964 992	5 536 439	428 553	309 716

La Corporation de l'École des hautes études commerciales de Montréal

Notes complémentaires

au 30 avril 2023

9 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES (suite)

	2023		2022
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Équipement spécialisé	244 560	244 560	—
Documents de bibliothèque	15 006 227	14 174 028	946 036
Manuels pédagogiques	11 415 999	9 149 100	1 740 339
Matériel roulant	367 797	351 722	34 036
Réseaux de télécommunications	4 325 425	1 945 147	2 812 820
Œuvres d'art et collections	750 798	—	750 798
	534 033 207	184 342 298	313 605 384

Au cours de l'exercice, l'École a acquis des immobilisations, dont un montant de 18 167 389 \$ (18 167 188 \$ au 30 avril 2022) est inclus dans les créditeurs et autres dettes de fonctionnement.

a) Projet d'édifice au centre-ville de Montréal

L'École a obtenu l'approbation lui permettant de mettre en œuvre le projet d'un nouvel édifice au centre-ville de Montréal. À la suite d'une autorisation du Conseil des ministres le 11 juillet 2019, le coût du projet a été révisé à 235 192 000 \$, dont un montant de 93 818 000 \$ est financé par le gouvernement du Québec et un montant de 141 374 000 \$, par L'École et la Fondation HEC Montréal.

Au 30 avril 2023, le montant des travaux s'élève à 180 411 772 \$ (143 766 892 \$ au 30 avril 2022) pour l'élaboration des plans et devis définitifs et la réalisation du projet. L'ouverture officielle de ce nouvel édifice est prévue pour l'automne 2023.

b) Terrain au centre-ville de Montréal

Au cours des exercices précédents, les apports à recevoir afférents au terrain du projet d'édifice au centre-ville de Montréal n'ont pas fait l'objet d'une comptabilisation. Les états financiers des exercices antérieurs ont été retraités pour comptabiliser ces apports à recevoir, donnant lieu au 1^{er} mai 2021 à une augmentation du solde de fonds des immobilisations de 9 728 975 \$.

10 - ACTIFS INCORPORELS

	2023		2022
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Logiciels	5 518 506	5 032 803	342 865
Autre actif	894 737	894 737	—
	6 413 243	5 927 540	342 865

Au cours de l'exercice, l'École a acquis des actifs incorporels, dont un montant de 25 875 \$ (37 694 \$ au 30 avril 2022) est inclus dans les créditeurs et autres dettes de fonctionnement.

La Corporation de l'École des hautes études commerciales de Montréal

Notes complémentaires

au 30 avril 2023

11 - RÉGIMES DE RETRAITE ET D'AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE

Description des régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite

L'École offre des avantages sociaux futurs à toute personne engagée à temps plein et à titre permanent, et à toute autre personne engagée autrement qu'à temps plein et à titre permanent si elle satisfait à certaines conditions prévues par les régimes.

L'évaluation actuarielle la plus récente du régime de retraite à prestations définies et du programme surcomplémentaire de retraite a été effectuée en date du 31 décembre 2019, et celle du régime d'assurance postretraite a été effectuée au 30 avril 2022.

Régimes de retraite à prestations définies

L'École offre des régimes de retraite à prestations définies garantissant le paiement de prestations de retraite. Les régimes de retraite à prestations définies sont fondés sur le nombre d'années de service et sur le salaire moyen de fin de carrière. Les prestations de retraite liées au service avant le 1^{er} janvier 2000 font l'objet, chaque année, d'une majoration correspondant à l'indice des rentes, tandis que les prestations de retraite liées au service à partir du 1^{er} janvier 2000 font l'objet, chaque année, d'une majoration correspondant à l'indice des rentes moins 3 % (laquelle ne peut être négative).

La situation de capitalisation des régimes de retraite s'établit comme suit :

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
Régime de retraite HEC Montréal (RRHEC)		
Obligations au titre des prestations définies	514 728 400	480 982 000
Juste valeur des actifs du régime	561 698 700	527 315 800
	46 970 300	46 333 800
Provision pour moins-value	(29 313 000)	(28 253 300)
Situation de capitalisation – surplus et actif au titre des prestations définies (a)	<u>17 657 300</u>	<u>18 080 500</u>
Programme surcomplémentaire de retraite pour le personnel de HEC (PSR)		
Obligations au titre des prestations définies	7 682 800	6 638 800
Juste valeur des actifs du régime	10 777 400	10 335 300
Situation de capitalisation – surplus et actif au titre des prestations définies (a)	<u>3 094 600</u>	<u>3 696 500</u>

La Corporation de l'École des hautes études commerciales de Montréal

Notes complémentaires

au 30 avril 2023

11 - RÉGIMES DE RETRAITE ET D'AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE (suite)

Régime d'assurance postretraite

L'École offre un régime d'assurance postretraite qui consiste en un régime d'assurance vie non contributif et en un régime d'assurance maladie contributif pour lesquels les cotisations des salariés sont ajustées annuellement.

La situation de capitalisation du régime d'assurance postretraite s'établit comme suit :

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
Obligations au titre des prestations définies	<u>15 341 300</u>	<u>9 725 300</u>
Situation de capitalisation – déficit et passif au titre des prestations définies (a)	<u><u>15 341 300</u></u>	<u><u>9 725 300</u></u>

(a) Au 30 avril 2023, l'actif au titre des avantages sociaux futurs est de 20 751 900 \$ (21 777 000 \$ au 30 avril 2022), tandis que le passif au titre des avantages sociaux futurs est de 15 341 300 \$ (9 725 300 \$ au 30 avril 2022).

Charges des avantages sociaux futurs

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
RRHEC	<u>5 330 800</u>	<u>5 498 700</u>
PSR	<u>(184 400)</u>	<u>(180 700)</u>
Assurance postretraite	<u>1 289 500</u>	<u>880 900</u>
	<u><u>6 435 900</u></u>	<u><u>6 198 900</u></u>

12 - EMPRUNTS BANCAIRES

L'École dispose d'une ouverture de crédit d'un montant autorisé de 15 000 000 \$ portant intérêt au taux préférentiel (6,7 %; 3,2 % au 30 avril 2022). Selon une entente avec le MES, le maximum autorisé est déterminé le 1^{er} juin de chaque année à partir d'un budget de caisse approuvé par la direction. Au 30 avril 2023, l'ouverture de crédit est inutilisée (inutilisée au 30 avril 2022).

Depuis le 11 février 2020, l'École dispose de deux ouvertures de crédit spécifiquement pour le financement de la construction d'un nouvel édifice au centre-ville de Montréal, la première d'un montant maximum autorisé de 91 185 000 \$, financé par le MES, et la deuxième d'un montant maximum autorisé de 14 687 000 \$, financé par le ministère de l'Économie, de l'innovation et de l'Énergie, au taux moyen des bons du Trésor du Québec (BTQ) de trois mois majoré de 0,02 %. Au 30 avril 2023, les soldes utilisés des ouvertures de crédit sont respectivement de 19 574 034 \$ et de 6 002 568 \$ (31 273 752 \$ et 10 014 627 \$ au 30 avril 2022) au taux d'intérêt effectif de 4,4 % (1,34 % au 30 avril 2022).

La Corporation de l'École des hautes études commerciales de Montréal

Notes complémentaires

au 30 avril 2023

12 - EMPRUNTS BANCAIRES (suite)

Depuis le 8 juillet 2020, l'École dispose d'une ouverture de crédit spécifiquement pour le financement de la construction d'un nouvel édifice au centre-ville de Montréal, d'un montant maximum autorisé de 55 000 000 \$ au taux de référence CDOR majoré de 0,08 %. L'entente de financement était valide jusqu'en juin 2022. Cette ouverture de crédit a été convertie, à long terme, en une première tranche de 20 000 000 \$ en décembre 2021 et en une deuxième tranche de 25 000 000 \$ en décembre 2022. Au 30 avril 2023, le solde utilisé de l'ouverture de crédit est nul (15 490 128 \$ au 30 avril 2022 au taux d'intérêt effectif de 1,14 %).

Le taux de cet emprunt renvoie à un taux interbancaire qui est assujéti à la réforme des taux d'intérêt de référence. Conséquemment, le taux d'intérêt de référence stipulé dans la convention d'emprunt sera remplacé par un taux de référence alternatif.

13 - CRÉDITEURS ET AUTRES DETTES DE FONCTIONNEMENT

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
Fonds de fonctionnement		
Comptes fournisseurs et charges à payer	11 811 934	13 147 084
Salaires et charges sociales	9 036 225	8 460 538
Vacances et journées de maladie à payer	12 401 950	11 046 589
Organisme sans but lucratif contrôlé	—	24 643
MES – clientèle	11 653 702	—
	<u>44 903 811</u>	<u>32 678 854</u>

Au 30 avril 2023, les sommes à remettre à l'État totalisent 4 874 424 \$ (1 657 012 \$ au 30 avril 2022).

14 - PRODUITS REPORTÉS

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
Fonds de fonctionnement		
Droits de scolarité	3 682 302	3 962 841
Services à la collectivité et autres	3 233 006	2 380 893
	<u>6 915 308</u>	<u>6 343 734</u>

15 - APPORTS REPORTÉS À COURT TERME

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
Fonds avec restrictions		
Solde au début	32 268 415	30 579 217
Montants encaissés au cours de l'exercice	36 303 383	28 838 176
Montants constatés à titre de produits de l'exercice	(33 141 198)	(26 356 776)
Transferts vers les fonds de fonctionnement et des immobilisations	(646 092)	(792 202)
Solde à la fin	<u>34 784 508</u>	<u>32 268 415</u>

La Corporation de l'École des hautes études commerciales de Montréal

Notes complémentaires

au 30 avril 2023

15 - APPORTS REPORTÉS À COURT TERME (suite)

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
Fonds des immobilisations		
MES	<u>11 245 949</u>	<u>12 720 840</u>

16 - DETTE À LONG TERME

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
Fonds des immobilisations		
Billets à payer		
5,115 %, remboursable par versements annuels de 523 680 \$, capital seulement, et par un versement final de 3 621 120 \$ en janvier 2023	—	3 621 120
3,056 %, remboursable par versements annuels de 389 462 \$, capital seulement, échéant en mars 2028	1 947 308	2 336 769
3,197 %, remboursable par versements annuels de 305 920 \$, capital seulement, échéant en juin 2042	6 118 400	6 424 320
2,933 %, remboursable par versements annuels de 369 111 \$, capital seulement, échéant en décembre 2042	7 382 226	7 751 338
2,934 %, remboursable par versements annuels de 1 310 533 \$, capital seulement, et par un versement final de 1 652 534 \$ en décembre 2027	6 894 667	8 205 200
3,231 %, remboursable par versements annuels de 369 214 \$, capital seulement, échéant en décembre 2043	8 320 493	8 716 707
2,054 %, remboursable par versements annuels de 448 400 \$, capital seulement, échéant en novembre 2024	896 800	1 345 200
2,549 %, remboursable par versements annuels de 489 048 \$, capital seulement, échéant en novembre 2039	8 313 820	8 802 868
2,035 %, remboursable par versements annuels de 2 665 330 \$, capital seulement, et par un versement final de 1 685 374 \$ en novembre 2027	12 346 696	15 012 026
0,791 %, remboursable par versements annuels de 544 023 \$, capital seulement, échéant en novembre 2025	1 632 069	2 176 092
1,977 %, remboursable par versements annuels de 466 771 \$, capital seulement, échéant en novembre 2040	8 401 878	8 868 649
1,340 %, remboursable par versements annuels de 1 257 289 \$, capital seulement, et par un versement final de 1 169 826 \$ en mars 2028	6 198 980	7 456 269
2,777 %, remboursable par versements annuels de 934 159 \$, capital seulement, échéant en novembre 2041	17 749 012	18 683 170

La Corporation de l'École des hautes études commerciales de Montréal

Notes complémentaires

au 30 avril 2023

16 - DETTE À LONG TERME (suite)

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
4,136 %, remboursable par versements annuels de 1 396 250 \$, capital seulement, échéant en décembre 2042	27 925 000	—
3,632 %, remboursable par versements annuels de 140 000 \$, capital seulement, échéant en décembre 2027	700 000	—
3,632 %, remboursable par versements annuels de 88 400 \$, capital seulement, échéant en décembre 2027	442 000	—
3,644 %, remboursable par versements annuels de 523 680 \$, capital seulement, et par un versement final de 479 040 \$ en décembre 2028	3 097 440	—
	118 366 789	99 399 728
Emprunt, 2,421 %, remboursable par versements annuels de 668 000 \$, capital seulement, et par un versement final de 6 687 000 \$ en décembre 2041	19 165 000	19 833 000
Emprunt, 3,466 %, remboursable par versements annuels de 832 000 \$, capital seulement, et par un versement final de 8 568 000 \$ en décembre 2042	24 792 000	—
Emprunt à la Fondation HEC Montréal, sans intérêt ni modalités de remboursement, échéant en octobre 2023	1 275 000	1 275 000
	163 598 789	120 507 728
Tranche échéant à moins de un an	14 499 590	13 865 380
	149 099 199	106 642 348

Billets à payer

Les billets à payer sont garantis, capital et intérêts, par les subventions votées annuellement par le gouvernement du Québec. Les remboursements sont effectués à même des versements finaux du gouvernement.

Les versements à effectuer sur les billets à payer, incluant l'emprunt à la Fondation HEC Montréal, au cours des cinq prochains exercices s'élèvent à 64 239 286 \$, soit 14 499 590 \$ en 2024, 13 224 590 \$ en 2025, 12 776 190 \$ en 2026, 12 232 167 \$ en 2027 et 11 506 749 \$ en 2028.

La Corporation de l'École des hautes études commerciales de Montréal

Notes complémentaires

au 30 avril 2023

16 - DETTE À LONG TERME (suite)

Intérêts et frais financiers

Les frais financiers de l'exercice terminé le 30 avril 2023 sont ventilés comme suit :

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
Fonds de fonctionnement		
Frais bancaires	<u>47 243</u>	<u>45 090</u>
Fonds des immobilisations		
Intérêts sur les emprunts bancaires	415 573	116 107
Intérêts sur la dette à long terme	<u>1 656 851</u>	<u>1 747 572</u>
	<u>2 072 424</u>	<u>1 863 679</u>

17 - APPORTS REPORTÉS À LONG TERME

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
Fonds avec restrictions		
Dotation		
Solde au début	32 390 010	31 070 758
Produits de placements	4 984 180	5 341 933
Pertes non matérialisées sur les placements	(598 202)	(1 957 381)
Montant constaté à titre de produits de l'exercice	<u>(2 159 171)</u>	<u>(2 065 300)</u>
Solde à la fin	<u>34 616 817</u>	<u>32 390 010</u>
Valeur de rachat de contrats d'assurance vie		
Solde au début	378 712	356 310
Variation de la valeur de rachat	<u>24 595</u>	<u>22 402</u>
Solde à la fin	<u>403 307</u>	<u>378 712</u>
Apports reportés		
Solde au début	674 338	688 718
Variation de l'exercice	<u>(6 192)</u>	<u>(14 380)</u>
Solde à la fin	<u>668 146</u>	<u>674 338</u>
	<u>35 688 270</u>	<u>33 443 060</u>
Fonds des immobilisations		
Solde au début	168 670 158	120 529 168
Augmentation liée aux acquisitions d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels	30 802 484	16 627 975
Montant constaté à titre d'amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles et aux actifs incorporels	<u>(856 872)</u>	<u>(610 979)</u>
Modification comptable (note 2)	<u>3 986 022</u>	<u>32 123 994</u>
Solde à la fin	<u>202 601 792</u>	<u>168 670 158</u>

La Corporation de l'École des hautes études commerciales de Montréal

Notes complémentaires

au 30 avril 2023

18 - SOLDES DE FONDS – AFFECTATIONS D'ORIGINE INTERNE

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
Fonds de fonctionnement		
Fonds affectés à la recherche	2 965 248	2 859 784
Affectations d'origine interne du fonds de dotation	5 099 870	4 051 752
	8 065 118	6 911 536
Fonds des immobilisations		
Fonds affectés à des projets futurs en immobilisations	12 142 481	15 863 683
Fonds de dotation		
Capital*		
Fonds de chaires en recherche et développement en gestion internationale	2 000 000	2 000 000
Fonds pédagogique	1 200 000	1 200 000
Fonds de dépannage	1 175 678	1 127 240
Projets internationaux	500 000	500 000
Autres	249 308	249 308
	5 124 986	5 076 548

* Le capital a été transféré au fonds de dotation d'une manière permanente à la suite d'une décision du conseil d'administration.

19 - ORGANISMES ET SOCIÉTÉ APPARENTÉS

L'École contrôle Gestion, Revue internationale de gestion et Valorisation Gestion, société en commandite. Il n'existe pas de différence significative dans les méthodes comptables de l'École par rapport à celles des organismes contrôlés.

Aussi, l'École exerce une influence notable sur la Fondation HEC Montréal et détient un intérêt économique dans l'Institut canadien des dérivés.

Ils sont tous des organismes de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu, à l'exception de Valorisation Gestion, société en commandite.

La Corporation de l'École des hautes études commerciales de Montréal

Notes complémentaires

au 30 avril 2023

19 - ORGANISMES ET SOCIÉTÉ APPARENTÉS (suite)

Gestion, Revue internationale de gestion (ci-après « la Revue »)

L'École contrôle la Revue puisqu'elle a le pouvoir de nommer la majorité des membres de son conseil d'administration.

La Revue, constituée en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies (Québec), publie trimestriellement la revue Gestion, Revue internationale de gestion, et édite les recueils de la collection Gestion et Savoirs. La Revue est considérée comme un organisme sans but lucratif enregistré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

Les états financiers résumés de la Revue au 30 avril 2023 sont les suivants :

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
Bilan		
Total de l'actif	<u>641 870</u>	<u>500 214</u>
Total du passif	<u>227 280</u>	126 070
Actif net	<u>414 590</u>	<u>374 144</u>
	<u>641 870</u>	<u>500 214</u>
État des produits et charges		
Produits – contribution de l'École	<u>450 000</u>	450 000
Autres produits	<u>542 860</u>	424 218
Charges	<u>(952 414)</u>	<u>(769 257)</u>
Excédent des produits par rapport aux charges	<u>40 446</u>	<u>104 961</u>

Au cours de l'exercice, la Revue a réalisé d'autres produits de 44 050 \$ (34 930 \$ en 2022) auprès de l'École, en plus de la contribution de 450 000 \$ (450 000 \$ en 2022), et a engagé des charges de 418 815 \$ (389 867 \$ en 2022) auprès de l'École. Ces opérations sont évaluées à la valeur d'échange, soit la valeur établie et acceptée par les parties, à l'exclusion des instruments financiers qui en découlent.

L'École présente un compte à recevoir de la Revue au montant de 61 054 \$ au 30 avril 2023 au poste Débiteurs et autres sommes à recevoir (un compte à payer de 24 643 \$ au 30 avril 2022 au poste Crédoiteurs et autres dettes de fonctionnement).

La Corporation de l'École des hautes études commerciales de Montréal

Notes complémentaires

au 30 avril 2023

19 - ORGANISMES ET SOCIÉTÉ APPARENTÉS (suite)

Valorisation Gestion, société en commandite (ci-après « Valorisation »)

L'École contrôle Valorisation puisqu'elle est son commanditaire unique.

Valorisation, constituée en vertu des dispositions du Code civil du Québec et de la Loi sur les publicités légales des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales, a pour mission d'effectuer la valorisation et la commercialisation de la propriété intellectuelle provenant du travail des chercheurs œuvrant à l'École et d'investir dans des projets prometteurs en vue de favoriser la maturité économique. Ainsi, un intérêt économique existe avec cette entité.

Les états financiers résumés de la société en commandite ne sont pas présentés, puisque les principaux postes des états financiers de l'organisme ne sont pas importants.

Les redevances versées à l'École s'élèvent à 11 611 \$ en 2023 (12 474 \$ en 2022). Ces opérations sont évaluées à la valeur d'échange, soit la valeur établie et acceptée par les parties, à l'exclusion des instruments financiers qui en découlent.

Fondation HEC Montréal (ci-après « la Fondation »)

L'École exerce une influence notable dans la Fondation puisqu'elle peut nommer 6 des 14 membres du conseil d'administration.

La Fondation, constituée en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies (Québec), a pour mission de mobiliser les donateurs afin de recueillir les fonds nécessaires au soutien des projets de l'École.

Au cours de l'exercice, l'École a fourni gratuitement des services de gestion à la Fondation.

Les apports effectués par l'École à la Fondation s'élèvent à 471 441 \$ en 2023 (239 530 \$ en 2022), alors que les contributions effectuées par la Fondation à l'École s'élèvent à 26 072 907 \$ en 2023 (18 102 110 \$ en 2022). Ces opérations sont évaluées à la valeur d'échange, soit la valeur établie et acceptée par les parties, à l'exclusion des instruments financiers qui en découlent.

L'École présente une somme à recevoir de la Fondation au montant de 4 381 847 \$ au 30 avril 2023 (2 307 688 \$ au 30 avril 2022) au poste Débiteurs et autres sommes à recevoir.

La Corporation de l'École des hautes études commerciales de Montréal

Notes complémentaires

au 30 avril 2023

19 - ORGANISMES ET SOCIÉTÉ APPARENTÉS (suite)

Institut canadien des dérivés (ci-après « l'Institut »)

L'École détient un intérêt économique dans l'Institut puisque ce dernier est une initiative conjointe de l'Autorité des marchés financiers, du ministère des Finances du Québec et de l'École, et que l'École contribue de façon importante à l'Institut.

L'Institut, constitué en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies (Québec), a pour mission de contribuer au rayonnement de la place financière de Montréal dans le secteur des instruments dérivés et des produits structurés par l'intermédiaire de projets de formation et de recherche adaptés aux besoins de l'industrie.

Les apports de l'École sont sous forme de fournitures et de services et s'élèvent à 623 367 \$ (613 732 \$ au 2022). Ces apports consistent en des salaires, du soutien pédagogique, des bases de données, des infrastructures et des services administratifs. Ces opérations sont évaluées à la valeur d'échange, soit la valeur établie et acceptée par les parties, à l'exclusion des instruments financiers qui en découlent.

L'École présente une somme à recevoir de l'Institut au montant de 39 577 \$ au 30 avril 2023 (94 173 \$ au 30 avril 2022) au poste Débiteurs et autres sommes à recevoir.

20 - ENGAGEMENTS

Édifice au centre-ville de Montréal

L'École s'est engagée dans un projet de construction d'un édifice au centre-ville de Montréal pour un montant de 138 520 552 \$ (136 194 109 \$ au 30 avril 2022) avec un entrepreneur général. Au 30 avril 2023, l'engagement restant s'élevait à 18 010 855 \$ (36 079 508 \$ au 30 avril 2022).

Location de locaux

L'École s'est engagée, d'après des contrats de location échéant au plus tard le 28 février 2024, à verser une somme de 420 149 \$ pour des locaux. Les paiements minimums exigibles pour les prochains exercices s'élèvent à 416 113 \$ en 2024 et à 4 036 \$ en 2025.

21 - OBLIGATIONS LIÉES À LA MISE HORS SERVICE D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations corporelles de l'École concernent principalement le désamiantage de ses bâtiments. Les autres obligations liées à la mise hors service d'immobilisations corporelles sont notamment relatives au démantèlement de réservoirs contenant des produits pétroliers et à la remise en état de locaux loués à l'échéance du bail.

Aucun passif n'est comptabilisé à l'égard de ces obligations puisque l'École n'est pas en mesure de faire une estimation raisonnable du montant de cette obligation.

La Corporation de l'École des hautes études commerciales de Montréal

Notes complémentaires

au 30 avril 2023

22 - ÉVENTUALITÉS

Dans le cours normal de ses activités, l'École est aux prises avec des questions juridiques et litigieuses dont le dénouement ne peut être prévu avec certitude au 30 avril 2023. La direction est toutefois d'avis qu'il n'y aura pas de répercussions importantes sur sa situation financière et sur les résultats de ses activités, compte tenu des couvertures d'assurance dont certains de ces éléments font l'objet.

23 - RISQUES FINANCIERS

Risque de crédit

L'École est exposée au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés au bilan, exception faite des placements en actions et en parts de fonds communs de placement. L'École a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les subventions à recevoir, les débiteurs et autres sommes à recevoir (excluant les taxes à la consommation à recevoir) et les placements en obligations, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'École. Certains fonds communs de placement exposent indirectement l'École au risque de crédit.

Le risque de crédit relatif aux subventions à recevoir et à une partie des débiteurs et autres sommes à recevoir est considéré comme négligeable, puisque ces derniers concernent des sommes à recevoir de gouvernements.

Risque de marché

Les instruments financiers de l'École l'exposent au risque de marché, plus particulièrement au risque de change, au risque de taux d'intérêt et au risque de prix autre, lesquels découlent à la fois des activités de fonctionnement, d'investissement et de financement.

Risque de change

L'École est exposée au risque de change en raison des placements en actions étrangères libellés en devises détenus dans le fonds de dotation. Les actifs libellés en devises se détaillent comme suit :

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
Dollars américains	23 216 415	15 191 514
Euros	316 628	133 812
Autres	97 005	58 168
	<u>23 630 048</u>	<u>15 383 494</u>

La Corporation de l'École des hautes études commerciales de Montréal

Notes complémentaires

au 30 avril 2023

23 - RISQUES FINANCIERS (suite)

Risque de taux d'intérêt

L'École est exposée au risque de taux d'intérêt relativement aux actifs et passifs financiers portant intérêt à taux fixe et variable.

Les placements en obligations et les billets à payer portent intérêt à taux fixe et exposent donc l'École au risque de variations de la juste valeur découlant des variations des taux d'intérêt. Le risque lié aux billets à payer est compensé par le fait que les intérêts sont subventionnés par le gouvernement du Québec.

Les emprunts bancaires portent intérêt à taux variable et exposent donc l'École à un risque de flux de trésorerie découlant des variations des taux d'intérêt.

Certains fonds communs de placement exposent indirectement l'École au risque de taux d'intérêt.

L'École est exposée au risque de taux d'intérêt relativement à un emprunt qui porte intérêt à taux variable et qui l'expose donc au risque de flux de trésorerie découlant des variations des taux d'intérêt.

L'École a conclu deux swaps de taux d'intérêt en vertu desquels elle a le droit de recevoir des intérêts à taux variable égal au taux des acceptations bancaires canadiennes de trois mois majoré de 1,05 % (5,83 %; 2,63 % au 30 avril 2022) sur des notionnels de 19 165 000 \$ (19 833 000 \$ au 30 avril 2022) et de 24 792 000 \$. L'École est tenue de payer des intérêts à taux fixe de 2,421 % et de 3,4655 % respectivement sur ces notionnels. Ces swaps prévoient le règlement trimestriel au net des intérêts reçus et payés. Au 30 avril 2023, la valeur comptable des swaps de taux d'intérêt comptabilisés à titre d'actif est de 6 689 738 \$ (4 095 515 \$ au 30 avril 2022). Le taux variable de ces swaps de taux d'intérêt renvoie à un taux interbancaire qui est assujéti à la réforme des taux d'intérêt de référence. Conséquemment, le taux d'intérêt de référence stipulé dans la convention de swap sera remplacé par un taux de référence alternatif.

Les autres actifs et passifs financiers de l'École ne présentent aucun risque de taux d'intérêt étant donné qu'ils ne portent pas intérêt.

Risque de prix autre

L'École est exposée au risque de prix autre en raison des placements en actions et en parts de fonds communs de placement, étant donné que des variations des prix du marché auraient pour effet d'entraîner des variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie de ces instruments.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de l'École est le risque qu'elle éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'École est donc exposée au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés au bilan.

La Corporation de l'École des hautes études commerciales de Montréal

Notes complémentaires

au 30 avril 2023

24 - CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certaines données correspondantes fournies pour l'exercice précédent ont été reclassées en fonction de la présentation adoptée pour le présent exercice.

Le principal reclassement effectué, au 30 avril 2022 et pour l'exercice terminé à cette date, est le reclassement du passif au titre des avantages sociaux futurs au montant de 9 725 300 \$ sur une ligne distincte de l'actif au titre des avantages sociaux futurs au bilan.